

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : **DU BUREAU DE CDA du mercredi 28 mai 2025, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00**

Président de séance : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean-François CHAPUZOT – Yohan GIMENEZ - Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON.

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette réunion du Bureau de la CDA.

1. Courriers reçus

- FFF : Courrier statut des observateurs arbitres fédéraux et candidatures pour saison 25/26.

Pris note.

- LBFC : festival U13 du 3 mai 2025 à Dijon/désignations arbitres + membre CDA/encadrement
- LBFC : information réception des candidatures LR3 pour examen théorique du 24 mai 2025 + copie des convocations à l'examen
- LBFC : information réception recensement bonus aux arbitres de Ligue par CDA
- LBFC : copie convocation session formation des formateurs FIA des 24 et 25 mai 2025 (Billel Debbiche – Carlos Ferreira)
- LBFC : tableau pour recensement des propositions de candidatures JAL-AAR2 – Futsal, à la CRA, au titre de la saison 25/26
- LBFC : bilan FIA saison 25 26 (état mois de mai 2025)
- Adrien André : changement adresse postale à compter du 22 avril 20205.

Transmis pôle désignations.

- Didier Destenay : information arrêt de l'arbitrage à la fin de la saison 24/25.

La CDA en prend note et le remercie vivement pour les services rendus au football et à l'arbitrage durant de nombreuses saisons.

2. Dossier à traiter

- Stéphane Angot : courriel du 18 04/contestation décision CDA du 09 avril 2025 : considérant les éléments apportés par l'intéressé et précisions apportées par le secrétariat du District, le Bureau de CDA décide de l'annulation de la sanction infligée lors de la réunion du Bureau du 9 avril 2025 (retrait de 1 point dans la note « savoir-faire et qualités administratives / classement de la saison en cours).

- Philippe Floriot :

Suite à la réception du rapport demandé à l'intéressé, par le Bureau de CDA du 9 avril 2025, en lien avec la rencontre Fc 2 Vels 2 – Soing (DEP3 du 25 mars 2025), le Bureau prend connaissance des explications apportées.

La décision prise à l'encontre de l'intéressé, qui a reconnu les faits énoncés, fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion.

3. **Réserves techniques d'arbitrage**

3.1) Rencontre FC 2 VELS – AUTREY LES GRAY en Départemental 2 du 13 avril 2025 (score : 5 – 0).

Arbitre : Stéphane Dalansy

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le club d'Autrey les Gray au motif de:

« à la 51^{ème} minute de jeu, pénalty non sifflé pour Autrey contre attaque de Velesmes et pénalty sifflé pour Velesmes. Pénalty arrêté, mon joueur a dit justice et a pris un carton blanc et rouge. L'arbitre a dit qu'il serait resté à terre il y aurait eu pénalty. A préciser que l'arbitre est l'ancien président du club de Velesmes »

La commission prend note du courriel réceptionné de Mr Bernard Quillet, dirigeant du club d'Autrey les Gray.

Réserve non confirmée, donc jugée irrecevable en la forme.

Par ces motifs,

La commission rejette la réserve technique d'arbitre déposée et confirme le score de la rencontre, score = FC 2 VELS = 5 ; AUTREY LES GRAY = 0.

Amende : 30€ à Autrey les Gray.

Le Bureau de CDA indique, par ailleurs, que le fait relaté, objet de la réserve technique déposée à l'arbitre, relève d'une appréciation par l'arbitre et non pas d'une erreur ou faute technique d'arbitrage.

3.2) Rencontre HAUTE LIZAIN 2 – VILLERSEXEL/ESPRESLS en Départemental 2 du 4 mai 2025 (score : 6 – 2).

Arbitre : Redwan Gakrim

Réserve technique mentionnée sur la feuille de match informatisée annexe par le club de Villersexel au motif de:

« usage excessif du carton blanc envers le numéro 6 de Villersexel. Le numéro 8 de Villersexel a pris un carton blanc justifié, et le numéro 6 me parlait à moi l'entraîneur de Villersexel. »

Réserve non confirmée, donc jugée irrecevable en la forme.

Par ces motifs,

La commission rejette la réserve technique d'arbitre déposée et confirme le score de la rencontre, score = HAUTE LIZAIN 2 = 6 ; VILLERSESEL/ESPRESLS = 2.

Amende : 30€ à Villersexel/Espresls.

Le Bureau de CDA indique, par ailleurs, que le fait relaté, objet de la réserve technique déposée à l'arbitre, relève d'une appréciation par l'arbitre et non pas d'une erreur ou faute technique d'arbitrage.

4. **Convocation pour audition :**

Le Bureau de CDA reçoit M. Hassan Jammi, arbitre du groupe D1, régulièrement convoqué, suite à un rapport reçu le concernant suite à deux rencontres récentes arbitrées.

Le Bureau de CDA entend M. Jammi dans les explications qu'il donne eu égard aux faits évoqués. La décision prise suite à l'échange, fait l'objet d'un procès-verbal interne à la réunion.

5. **Absences des arbitres – excuses des arbitres après parution des désignations**

5.1 Absences arbitres :

***Journée du 12 et 13 avril 2025 :**

Néant

***Journée du 19 et 20 avril 2025 :**

Néant

***Journée du 27 et 28 avril 2025**

Néant

***Journée du jeudi 1^{er} mai 2025 :**

Néant

***Journée du 3 et 4 mai 2025 :**

Néant

***Journée du jeudi 8 mai 2025 :**

Néant

***Journée du 10 et 11 mai 2025 :**

Néant

***Journée du 17 et 18 mai 2025 :**

Robin VERA (Fc 4 Rivières)

non comptabilisé

***Journée du 24 et 25 mai 2025 :**

Néant

5.2 Arbitres excusés après la parution des désignations

Journée du 5 et 6 avril 2025 :

Maud BAUER (Football Club de Vesoul) **Application du barème CDA en vigueur**
Léo THIBAUT (F.C. 4 RIVIÈRES 70) **Transmis à section Jeunes**
Abdul-Haqq KHALLI (F.C. 4 RIVIÈRES 70) **Transmis à section Jeunes Arbitres**

Journée du 12 et 13 avril 2025 :

RAS

Journée du 19, 20 et 21 avril 2025 :

Mohamed AMIRI (Haute Lizaine du Pays d'Héricourt) **Application du barème CDA en vigueur**
Jacques YILDIZ (Racing Club Saonois) **Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 26 et 27 avril 2025 :

Farid RAIDRON (Racing Club Saonois) **Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 3 et 4 mai 2025 :

RAS

Journée du 8 mai 2025 :

Merri SALINO (Rioz FC) **Transmis à section Jeunes Arbitres**
Gwenael RICHARD (F.C. Noidanais) **Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 10 et 11 mai 2025 :

Léo MUGNIER (Vesoul RC) **Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 17 et 18 mai 2025 :

Patrick SIMONIN (Vallée du Breuchin FC) **Application du barème CDA en vigueur**
Robin VERA (F.C 4 Rivières 70) **Transmis à section Jeunes Arbitres**

Journée du 24 et 25 mai 2025 :

Stéphane LENTZ (J.S. Luronnes) **Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 29 mai 2025 :

Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM) **Transmis à section Jeunes Arbitres**

Journée du 31 mai et 1 juin 2025 :

Mickael GRANDPERRIN (FC de Vesoul) **Application du barème CDA en vigueur**
Alexandre BEAUPRETRE (F.C. Haute vallée de l'ognon) **Application du barème CDA en vigueur**
Cédric CARTIAUX (F.C. de Colombe) **Application du barème CDA en vigueur**
Abdul-Haqq KHALLI (F.C. 4 RIVIÈRES 70) **Transmis à section Jeunes Arbitres**
Léo THIBAUT (F.C. 4 RIVIÈRES 70) **Transmis à section Jeunes Arbitres**
Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM) **Transmis à section Jeunes Arbitres**
Baptiste GAUTHIER (Rioz FC) **Transmis à section Jeunes Arbitres**
Benoit VARENNES (Val Saône) **A reprendre prochaine réunion**

6. Dossiers transmis

6.1) Par la commission de discipline :

- 6.1.1) Rencontre : Melisey/St Barthélémy 2 – Rc Saônois 2 du 06/04/2025 en Départemental 2.
Arbitre : Loïk Filoni

Erreur administrative sur feuille de match

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- 6.1.2) Rencontre : Gr Val Cerise – Noidans les Vesoul du 21/04/2025 en coupe de HS U18G
Arbitre : Lorenzo Maurel

Non mention sanctions administrative sur FMI annexe

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- 6.1.3) Rencontre : Soing - Membrey du 01/05/2025 en Départemental 3
Arbitre : Florian Hézar

Non mention sanctions administrative sur FMI annexe

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- 6.1.4) Rencontre : Vesoul Rc - Faverney du 03/05/2025 en Départemental 2
Arbitre : Mickaël Grandperrin

Non mention sanctions administrative sur FMI annexe

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- 6.1.5) Rencontre : Lure JS – Fc 4 Rivières du 08/05/2025 en U18G D1.
Arbitre : Zoher Benchagra

Non mention sanctions administrative sur FMI annexe

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- 6.1.6) Rencontre : Gr Lizaine Héricourt – Pays Minier du 08/05/2025 en challenge District U15G
Arbitre : Arthur Bourgeois Huguet

Non mention sanctions administrative sur FMI annexe

>>> Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.

- 6.1.7) Rencontre : Fontaine – Villersexel/Esprels 2 du 11/05/2025 en Départemental 4.
Arbitre : Thibaut Troncin

Erreur administrative sur feuille de match

>>> Pris note, sans sanction.

- 6.1.8) Rencontre : Melisey/St Barthélémy – Gr Val Gray du 10/05/2025 en U18G Départemental 2
Arbitre : Zoher Benchagra
Non mention sanctions administrative sur FMI annexe

>>> **Application du barème RI en vigueur suite au manquement commis.**

6.2 Par la commission d'Appel :

- Rencontre Gr 3 Rivières – Colombe du 22/03/25 en U18G Départemental 3/
Arbitre : Nathan Grosjean

Dossier transmis au responsable Jeunes Arbitres, suite au manquement commis (imprécision du rapport destiné à la commission de discipline), qui a généré une sanction, revue à la baisse par la commission d'appel, après apport des précisions par l'arbitre.

7. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir :

7.1) Candidats admis à l'examen pratique suite à réussite théorie :

Mohamed BJJI (Vesoul Fc)
Antoine GRANDJEAN (Melisey/St Barthélémy)
Mattéo GRUET (Rigny)
Anas LAKEHAL (Vesoul AFM)
Kilian NOEL (Haute Lizaine)
Anthony PELLETIER (Rioz Fc)
Yanis RABEY (Lure JS)
Robin VERA (Fc 4 Rivières)

Le bureau de CDA félicite les candidats reçus et leur souhaite pleine réussite dans leurs missions d'arbitrage.

Une remise de l'écusson officiel d'arbitre de District aura lieu lors de la réunion de CDA plénière de fin de saison, le LUNDI 7 JUILLET 2025 (invitation à parvenir aux arbitres nommés).

7.2) Candidat ayant échoué au premier examen pratique suite à réussite théorie :

Antoine GRANDJEAN (Melisey saint Barthélémy)
Anes GUELLATI (Haute Lizaine)
Kerim ZENGIN (Vesoul AFM)

Ces candidats seront convoqués à une rencontre/tutorat avant convocation au 2^{ème} et dernier match d'examen pratique.

7.3) Candidat ayant échoué aux deux examens pratiques :

Anthony BOILLOT (Arc Geay)

La commission annule la candidature suite aux deux échecs.

7.4) Candidat restant à convoquer 1er examen pratique suite à examen théorique :

Samir AFAHMI (Vesoul AFM)

7.5) Candidat absent sans justificatif à convocation à l'examen pratique suite à réussite partie théorique :

Mohamed SEDDATI (Pays Luxeuil)

La commission annule la candidature du candidat.

8. **Propositions candidatures JAL/AAR2/Futsal saison 2025/2026**

Afin de répondre à la demande de la CRA (date limite 31 mai 2025), et après échanges sur les potentialités en matière de candidatures d'arbitres au titre de la saison 25/26, et pris connaissance des rapports d'observations pratiques subies, le Bureau de CDA décide :

* concernant la classification de Jeune Arbitre de Ligue (JAL) : pas de présentation

* concernant la classification d'arbitre assistant régional 2 : présentation de MM. Carlos Manuel De Carvalho Ferreira et Sébastien Zanella

* concernant la classification d'arbitre régional futsal : pas de présentation.

9. **Désignations des arbitres sur phases finales et finales des coupes adultes et jeunes juin 2025 :**

Suite aux travaux du pôle désignations de la CDA, Yoann Gimenez propose au Bureau les différentes déclinaisons de désignations des arbitres au titre des phases finales (demi-finales) et finales des coupes jeunes et adultes de la saison.

Il a été tenu compte afin de réaliser ces désignations, des observations terrain en élément prioritaire, mais également des disponibilités, des aspects comportementaux, du savoir-être, du savoir-faire.

Également, un élément obligatoire à prendre en compte est celui des clubs encore en compétition pour les phases finales, ne permettant pas de faire toutes les hypothèses en matière de qualification pour programmer des arbitres sur certains matches.

10. **Projection des accessions et rétrogradations de la composition des groupes saison 25/26 :**

Le Bureau fait le point sur les récentes observations réalisées, et passe en revue les classements prévisionnels des arbitres des trois groupes seniors, avec l'ensemble des éléments connus à ce jour.

Le pôle désignations de la CDA fait part des besoins incompressibles en terme de nombre d'arbitres dans chaque groupe pour la saison 25/26, ce qui permet de préfigurer la composition des groupes mais aussi les perspectives d'accessions et de rétrogradations.

Seules des réflexions sont faites, aucune décision n'est prise à l'occasion de ce Bureau, qui indique que les classements définitifs de la saison ainsi que les accessions et rétrogradations seront exposées puis proposées à la CDA plénière de début juillet 25.

11. **Retour sur le symposium des présidents de la CDA de mai 2025 :**

Le président de la CDA reviendra lors de la réunion de CDA plénière de début juillet 25, sur le symposium des présidents qui a eu lieu à Clairefontaine lors du week end des 16 et 17 mai 2025.

Il donne quelques informations relatives à la nouvelle version de la FIA (Formation Initiale en Arbitrage – « FIA 2.0 ») qui verra le jour dès les premières formations de l'été 2025.

Remerciements à Billel Debbiche et Carlos Ferreira qui sont allés en formation sur ce thème le week-end dernier, à l'Astragale de Dijon.

12. **Finalisation de date pour la réunion des arbitres (septembre 2025) :**

Après échanges sur les différentes possibilités de calendrier, le Bureau de CDA fixe la réunion de rentrée des arbitres adultes et jeunes **AU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025, à partir de 18H30.**

Le PHAJ de Frotey lès Vesoul sera, comme les autres années, sollicité afin de connaître la disponibilité pour recevoir cette réunion de rentrée.

13. **Date de la CDA plénière de fin de saison**

Le Bureau de CDA arrête à cet égard la date **du LUNDI 7 JUILLET 2025, à 18H00**, au siège du District. L'ordre du jour sera proposé au président par le secrétaire de la CDA.

14. **Questions diverses :**

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H15.

Le président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.